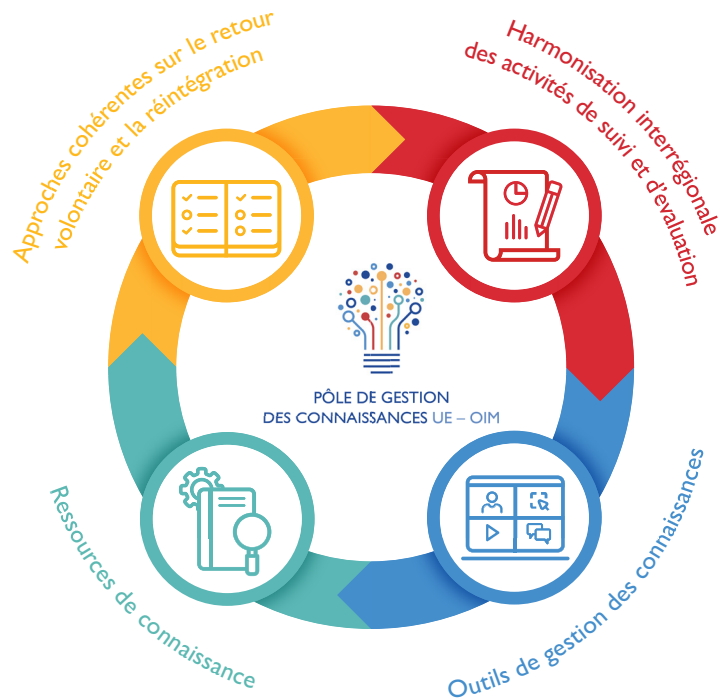


Le **Pôle de Gestions de Connaissances UE-OIM (KMH)** a été créé en septembre 2017 dans le cadre de l'Action pilote concernant le retour volontaire et la réintégration durable axée sur la communauté, financée par l'Union européenne. Le Pôle de Gestion des Connaissances vise à faciliter la mise en œuvre des activités dans le cadre des Actions UE-OIM<sup>1</sup> et à soutenir la protection et la réintégration durable des migrants en renforçant le partage d'information ainsi que l'harmonisation des approches, des processus et des outils pour le retour et la réintégration, et en centralisant et diffusant les connaissances acquises grâce à ces programmes et au-delà.

## Les activités du KMH s'articulent autour de quatre composantes interconnectées :



**Scannez le code QR code  
et partagez cette brochure**

<sup>1</sup> Conformément à la politique extérieure de l'Union Européenne et aux priorités en matière de migration, l'OIM et l'Union Européenne ont développé conjointement les programmes suivants axés sur la protection des migrants, le retour volontaire et la réintégration durable : Initiative conjointe au Sahel et au lac Tchad, en Afrique du Nord et dans la Corne de l'Afrique ; Action pilote concernant le retour volontaire et la réintégration durable axée sur la communauté ; Amélioration de la réintégration des migrants de retour en Afghanistan (RADA) et Réintégration durable et amélioration de la gouvernance des migrations (Prottasha).

## Les quatre composantes du KHM :



### Assurer la cohérence méthodologique des approches

Standardisation des approches et des pratiques, notamment par le renforcement des capacités, pour assurer la cohérence entre les programmes et le respect des directives mondiales de l'OIM, ainsi que pour éviter la fragmentation des approches et des pratiques et améliorer les opportunités de collaboration.



### Harmoniser les activités du suivi et d'évaluation

Appui à l'harmonisation des activités de suivi et d'évaluation interrégionales parmi les Actions UE-OIM afin de garantir la disponibilité de données fiables permettant une analyse comparative entre les régions, en particulier dans le domaine de la durabilité de la réintégration, en contribuant à une planification fondée sur des données factuelles.



### Mettre en place des outils de gestion des connaissances

Mise en place d'outils de gestion des connaissances tels que des webinaires, des ateliers interrégionaux et une Plateforme sur le retour et la réintégration avec des sections différentes pour connaître, partager, apprendre et discuter de la recherche et des bonnes pratiques, qui comprend une communauté de praticiens et plus de 600 ressources.



### Développer des ressources de connaissance

Développement de produits de connaissances pour combler les lacunes en matière de retour et réintégration, et améliorer les programmes fondés sur des données factuelles : il s'agit notamment d'un fonds de recherche et des études de connaissances ainsi que des fiches d'information sur les bonnes pratiques de réintégration.